



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

ELEVES DE 6^{ème}

Le Puy-en-Velay, le 22 juin 2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous communiquons aujourd'hui les informations relatives à la rentrée en Sixième de votre enfant qui se déroulera le lundi 4 septembre à 9 heures. Nous vous joignons aussi le contrat de scolarisation à renseigner et à signer (**ANNEXE 1**). Votre enfant le rendra le jour de la rentrée à son professeur principal.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile et nous vous souhaitons un bon été.

Avec nos cordiales salutations,

Le Directeur, Emmanuel Belledent

🕒 **RENTREE DES CLASSES** : Lundi 4 septembre 2023 à 9 heures

➤ **A 9h** : Afin de prendre contact et de faire connaissance, **une réunion pour les élèves de 6^{ème} et leurs parents, en présence de leurs professeurs, aura lieu de 9h à 10h30 en permanence 1.**

➤ **A 10h30** :

- Les élèves s'installeront dans leur classe, puis visiteront l'établissement avec leur professeur principal.

- La réunion se poursuivra pour les parents qui recevront notamment les renseignements relatifs à l'organisation de l'année, au projet numérique en 6^{ème} ...

➤ **A 11h35** : les élèves retrouveront leurs parents au self autour du verre de l'amitié offert par l'Association des Parents d'élèves.

➤ **A 12h** : Les élèves qui le désirent pourront prendre le repas de midi au self en renseignant le coupon-réponse

ANNEXE 2 afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves.

➤ **De 13h25 à 17h** : les élèves passeront l'après-midi avec les professeurs principaux

➤ **A 17h** : Les élèves quitteront le Collège ou iront en Etude. L'**ANNEXE 2** est à renseigner afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves en fin de journée.

Chaque soir et chaque matin du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 13 septembre 2023, le collège proposera un accompagnement de l'Etablissement au Pôle Intermodal. Les familles qui souhaitent en bénéficier doivent communiquer à l'Etablissement les renseignements demandés pour le mercredi 12 juillet 2023 (**ANNEXE 5**). Il s'agit uniquement d'un accompagnement du collège jusqu'au point de départ des TUDIP, des cars et du train. Les encadrants ne peuvent pas dévier du trajet utilisé chaque jour puisqu'il s'agit d'apprendre aux élèves à emprunter le chemin le plus court et le plus sûr. De plus, les encadrants laissent les élèves à l'entrée du Pôle Intermodal. Chaque enfant doit donc connaître le car, le TUDIP ou le train dans lequel il doit monter et être capable de le prendre seul. Ainsi, chaque famille doit se charger :

- des inscriptions au mode de transport utilisé par leur enfant ;

- de donner toutes les précisions à son enfant sur la ligne de TUDIP à prendre, sur la ligne de car (agglomération du Puy ou hors agglomération) et de train à utiliser. Les accompagnateurs n'assureront pas ce travail qui est laissé à la responsabilité des parents. Nous demandons donc aux familles à faire ce repérage en amont de la rentrée. Ainsi, **chaque enfant devra avoir en sa possession son titre de transport indiquant sa destination et la ligne à prendre dès le jour de la rentrée**

• **Colis fournitures** : si vous souhaitez commander le colis fournitures, veuillez retourner svp l'**ANNEXE 6**, avant le mercredi 12 juillet. Votre enfant trouvera alors son colis dans sa classe le jour de la rentrée.

🕒 **PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE**

Coordonnées : les parents doivent informer l'Etablissement sans délai de tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone.

• **Horaires** : la journée se déroule de la façon suivante :

- 2 cours avant la récréation du matin : 8h à 8h50* / 8h50 à 9h40

* Cours à partir de 9h le lundi

- Récréation de 9h40 à 9h55

- 2 cours après la récréation du matin : 9h55 à 10h45 / 10h45 à 11h35 ou 12h ;

A 11h35 ou à 12h (en fonction de l'emploi du temps de chaque classe), les externes quittent le collège et sont sous la responsabilité de leurs parents. Les élèves peuvent soit rentrer déjeuner à la maison seul, soit retrouver leurs parents à la sortie du collège. C'est à chaque famille à en convenir avec ses enfants.

- Pause méridienne à 11h35 ou 12h et reprise des cours à 13h25 ; des clubs et ateliers (Anglais, Développement Durable, Sciences du Numérique) seront proposés d'octobre à fin mai entre 12h30 et 13h15

- 2 cours avant la récréation de l'après-midi : 13h25 à 14h15 / 14h15 à 15h05

- Récréation de 15h05 à 15h20

- Activités de 15h20 à 17h avec 2 séances : 15h20 à 16h10 / 16h10 à 17h ;

- Présence de tous les élèves jusqu'à 17h et possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50.

- **Accueil** : le matin, les élèves sont accueillis à partir de 8h30 le lundi et à partir de 7h30 les autres jours. Les externes qui finissent les cours à 11h35 peuvent attendre leurs parents à l'accueil jusqu'à 12h. Ils sont ensuite accueillis dans leur bâtiment à partir de 13h20.

La personne chargée de l'Accueil ne peut se déplacer pour donner des messages aux enfants. Lorsque vous avez une consigne à donner à votre enfant en cours de journée, nous vous suggérons de l'anticiper en demandant à votre enfant de passer à l'accueil récupérer le message que vous lui aurez laissé. Les enfants peuvent aussi lire vos SMS à la sortie du Collège lorsqu'ils activent leur téléphone portable.

- **Absences** : toute absence et tout retard doivent être immédiatement signalés par téléphone puis justifiés sur le carnet de correspondance, qui doit être utilisé pour toute communication entre la famille et l'établissement (dispense d'E.P.S, autorisation de sortie exceptionnelle...). Aucun mot sur papier libre ne sera accepté. Le Site Ecole Directe ne doit pas être utilisé pour signaler une absence. Lorsqu'un élève arrive en retard et que le Bâtiment des 6èmes est fermé, il doit se rendre à l'accueil.

- **Self** : les repas sont préparés sur place dans un restaurant où le *Manger Local* est privilégié. Notre collège est en effet parmi les établissements qui proposent le plus de produits locaux à ses élèves dans le Département.

Le contexte actuel voit les denrées alimentaires et tous les coûts de fonctionnement d'un restaurant scolaire fortement augmenter. L'Etablissement et son OGEC (organisme de gestion) ont fait le choix d'une proposition avec deux formules :

- Formule 1 : 5.20€ pour le plat principal et 1 périphérique (plat garni + entrée ou dessert ou fromage ou laitage)
- Formule 2 : 5.50€ pour le plat principal et 2 périphériques

Outre l'aspect économique que nous essayons de contrôler au maximum, il s'agit aussi d'éduquer les enfants à finir ce qu'ils mangent en évitant le gaspillage, et à manger ce qui est payé.

Chaque élève disposera d'une carte magnétique personnalisée. Elle lui sera remise à la rentrée et il devra obligatoirement la présenter au self. En badgeant en fin de service, le compte Restauration des familles sera débité en fonction de la formule choisie. En cas de perte ou de dégradation de la carte, l'élève devra en racheter une nouvelle (5€). Son approvisionnement est fait par des versements effectués par les familles, soit par chèque, soit en ligne sur le site Ecole Directe dont le code d'accès vous sera communiqué à la rentrée. Son solde doit toujours être positif. Nous encourageons le paiement en ligne afin d'éviter les chèques remis par les élèves. Chaque famille décidera néanmoins du mode de règlement. Ainsi, nous vous demandons d'approvisionner le compte Restauration dès la semaine de la rentrée en versant :

- 50€ pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement ou s'inscrire à l'Association Sportive le mercredi après-midi ;
- 140€ pour les élèves qui prennent 3 ou 4 repas par semaine.

Quand un élève participe aux activités UNSS proposées par l'Association Sportive (le mercredi après-midi) ou lorsqu'il est en retenue, il doit s'inscrire au secrétariat le mardi au plus tard s'il souhaite déjeuner le mercredi.

- **Suivi des résultats scolaires** : chaque fin de demi-trimestre et de trimestre, à l'issue du conseil de classe, un relevé de notes et un bulletin sont adressés aux parents par voie postale ou électronique en fonction du choix que les familles ont fait au moment de l'inscription. De plus, les parents peuvent consulter les résultats de leur(s) enfant(s), à tout moment, sur le site Ecole Directe.

Lorsque les familles rencontrent des problèmes de connexion, elles doivent se rapprocher du secrétariat. Les élèves s'adressent à M. Muller, Responsable Informatique, pour toute question relative à leurs identifiants Ecole Directe.

Chaque famille doit télécharger et archiver les bulletins trimestriels de son enfant. Ce sont des pièces officielles à conserver car elles seront nécessaires pour la suite de la scolarité de votre enfant.

- **Education Physique et Sportive** : chaque élève doit se présenter en cours avec une tenue de sport adaptée : survêtement ou short, tee-shirt, baskets de sport lacées, les baskets de ville étant interdites. Une paire de baskets propres et sans semelle noire doit être réservée au gymnase et à la salle d'escalade. Si votre enfant est engagé dans un cycle de natation, il devra avoir une paire de lunettes, un bonnet de bain, un maillot de bain et une serviette. Le short de bain est interdit.

UNSS : l'établissement propose des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS.

Les mercredis après-midi : les élèves pourront participer gratuitement à deux après-midi découverte, les 6 et 13 septembre (Sports Co, Athlétisme, Course d'Orientation).

Attention, il est interdit d'apporter son ordinateur convertible sur les installations sportives. Des espaces sécurisés seront indiqués aux élèves.

Tous les renseignements figureront dans une circulaire remise à la rentrée aux enfants.

- **Physique – Chimie** : en 6ème débute l'enseignement des Sciences Physiques, matière pour laquelle le port de la blouse est nécessaire. Afin d'éviter aux familles un achat onéreux, l'établissement met à la disposition des élèves une blouse, moyennant une participation de 4€ par élève entrant en 6ème, et ceci pour toute la durée de sa scolarité en collège. Ce montant figurera sur la facture annuelle.

- **Livres** : à la maison, les enfants disposeront de livres numériques sur leur ordinateur convertible, le poids du cartable sera ainsi allégé. En classe, un livre papier sera mis à disposition.

- **Assurance scolaire** : une assurance « Individuelle accident » est obligatoire lorsque l'élève participe à des activités éducatives à l'extérieur du collège : voyage scolaire, séjour linguistique, sortie ski, sorties diverses, stage...

Chaque famille doit donc vérifier qu'elle est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant ses enfants en responsabilité civile. Les enfants doivent remettre au Professeur principal le jour de la rentrée :

- Soit le bulletin d'inscription à l'assurance FEC, assurance "Individuelle Accident" proposée par l'établissement, dont le coût est de 7,60€ (**ANNEXE 3**). Le montant à payer est inclus dans la note du 1er Trimestre. Les garanties sont consultables sur le site du collège, onglet *Circulaires* <https://www.college-st-regis.fr/>.

Avec l'Annexe 3 (bulletin de souscription FEC), les familles fourniront aussi une attestation « Responsabilité Civile ».

- Soit une attestation de leur assureur avec la mention "Individuelle Accident" **et** « Responsabilité Civile » confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du premier au dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de ces documents exigés le jour de la rentrée, nous considérerons que vous sollicitez une adhésion individuelle à la FEC pour votre enfant. Les familles qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des termes du contrat (garanties, exclusions...) et de télécharger la notice d'information, la fiche d'information produit peuvent se rendre sur le site www.assurances-fec.org , Espace Particuliers (Code accès : fec80820)

A noter : Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale,...), l'assurance scolaire FEC ne garantit pas la responsabilité civile des élèves.

- **Médicaments** : aucun médicament ne sera donné aux élèves par les personnels de l'établissement à l'exception de ceux prescrits dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsqu'un élève va à la salle de repos, la famille est prévenue.

- **A l'occasion des Fêtes du Roi de l'Oiseau**, nous organiserons, le vendredi 15 septembre 2023, la journée d'intégration des élèves de 6^{ème}. Les enfants seront invités à se costumer.

- **Concernant les vêtements**, nous constatons chaque année que de nombreux habits sont oubliés dans l'établissement et ne sont jamais réclamés. Nous invitons les Parents à bien vouloir inscrire le nom et le prénom de leur enfant sur l'étiquette du vêtement.